

BUREAU FEDERAL

TOULOUSE

16 juillet 2004

PRESENTS :

MM. : Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Pierre CAMOU, Jacques LAURANS, Daniel ARNAUD, Michel PALMIE, Guy PIERA, Jean-Claude SKRELA, Jean-Luc DRUAIS

EXCUSES :

MM : René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Christian DULLIN, Robert PINARD, Claude DOURTHE, Jo MASO, Jean-Louis BARTHES

ASSISTE A LA REUNION :

MM. : PATRICK BATTUT

☺
☺ ☺

Le Président LAPASSET ouvre la séance à 10H05

☺
☺ ☺

I) COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le Président LAPASSET accueille les participants à cette réunion du Bureau Fédéral et présente les excuses des personnes absentes.

II) REVISION DE L'ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE

Bernard LAPASSET présente le courrier reçu de l'IRB demandant à la F.F.R. et aux autres nations de se prononcer sur une révision de la « global season » c'est à dire de l'organisation mondiale des compétitions nationales et internationales.

La réponse de la F.F.R. doit parvenir à l'IRB au plus tard le 30/7/2004.

Bernard LAPASSET fait un rappel de la situation du rugby international et des difficultés financières que rencontrent les nations de l'hémisphère sud.

Pour leur part, la F.F.R. et la R.F.U ont déjà amorcé une réflexion sur une telle révision des saisons sportives.

Bien que le sujet évoqué soit de la seule responsabilité fédérale, Bernard LAPASSET précise que la L.N.R. doit être associée à la réflexion compte tenu des conséquences qu'auraient les décisions prises sur l'organisation des championnats professionnels

Il précise également qu'il souhaite que la réflexion à mener porte sur les aspects éthiques, sportifs et financiers.

Bernard LAPASSET évoque les éventuelles incidences de cette révision sur les compétitions internationales des autres sélections nationales comme les – 21 ans.

Il insiste sur le fait qu'en préalable, il doit être précisé que les règles internationales actuellement en vigueur en terme de représentation nationale, de libération des joueurs et du respect du calendrier doivent être confirmées.

Jacques LAURANS précise que l'IRB a confié l'enquête sur ce sujet à une société extérieure.

Bernard LAPASSET souhaite que les propositions qui seront faites par la F.F.R. respectent, à la fois, les droits des joueurs, des clubs et de la F.F.R.

Il est ensuite procédé à l'étude la proposition de l'IRB.

Cette proposition comprend :

- 6 matches de tournées dans une seule fenêtre au lieu de 3 + 3 dans 2 fenêtres actuellement.
- 2 fenêtres sont proposées : septembre – octobre ou mai – juin
- La fenêtre choisie devrait être également utilisée pour la Coupe du Monde tous les 4 ans (7 semaines).

REMARQUES :

- La période de repos et de préparation des joueurs reste à préciser.
- L'organisation du tournoi des VI Nations sur 5 semaines est à préciser.
- Le système de gestion des joueurs internationaux actuellement en vigueur dans l'hémisphère sud permet l'organisation d'un plus grand nombre de matches internationaux pour l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Il convient alors d'examiner les incidences de cette situation pour les clubs européens qui utilisent des joueurs de l'hémisphère sud.

Il importe donc de mettre en place, avec l'IRB, des règles communes ainsi que des fenêtres internationales identiques dans les 2 hémisphères.

Suite à cette analyse de la situation, le Bureau Fédéral décide de proposer :

1 - COMPETITIONS INTERNATIONALES

- Fixer une fenêtre de 7 semaines par an pour les matches de tournée
- Cette fenêtre serait celle retenue pour la Coupe du Monde
- Les matches des « Lions » seraient joués dans cette fenêtre
- La période proposée par la F.F.R. est septembre – octobre. Elle sera discutée avec la LNR.
- Les matches internationaux des autres sélections, y compris la Coupe du Monde des – 21 ans, seraient joués dans cette même fenêtre

2 - REPOS ET PREPARATION DES JOUEURS

- La période de repos et de préparation des joueurs serait fixée en juillet et août (8 semaines).

3 - TOURNOI DES VI NATIONS

- Le tournoi des VI nations serait joué en février et mars ou mars et avril sur 6 semaines : 3 matches, 1 week-end de repos, 2 matches.

4 - COUPE D'EUROPE

- Organisation sur 9 dates par an à l'exception des années de Coupe du Monde où le nombre de matches serait ramené à 5 (1 tour, 8^{ème}, 1/4, 1/2 finales et finale).

5 – COMPETITIONS NATIONALES

- Le championnat devra être terminé avant le 15 juin
- Des matches de championnat seront organisés les week-ends de matches internationaux lorsque l'équipe de France joue à l'étranger et les week-ends de transfert à l'occasion des tournées à l'étranger.

6- FINANCES FFR-LNR

Bernard LAPASSET rappelle les différents domaines de compétence fixés par la loi et confirmés par la convention FFR-LNR:

- La F.F.R. possède les droits de retransmission télévisée des matches de championnat professionnel et de la Coupe d'Europe des clubs.
- La F.F.R. peut déléguer à la L.N.R. la négociation de ces droits
- La L.N.R. ne peut pas sous-déléguer cette négociation aux clubs.
- L'organisation des compétitions professionnelles est confiée à la L.N.R. à l'exception de la finale, co-organisée par la F.F.R. et la L.N.R.

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral de la situation en Angleterre (document joint en annexe) :

- Un accord a été conclu entre la R.F.U. et les clubs jusqu'en 2007
- La R.F.U. possède la gestion de tous les droits télé des championnats professionnels.
- Elle négocie tous les contrats télé.
- La R.F.U. reverse une somme à « First Rugby Limited Society » qui reverse 1,9M euros à chaque club.
- Une nouvelle structure « England Rugby Limited » a été créée pour la gestion de la préparation de la Coupe du Monde 2007 et les conditions de mise à disposition des joueurs auprès de la R.F.U

Elle reverse aux clubs 2M euros par an pour les joueurs sélectionnés en contre partie de la mise à disposition de joueurs 16 jours par an en plus des semaines de préparation des matches.

Ceci représente environ 30.000 euros par joueur et par club.

Cette mesure concerne 60 joueurs dont les joueurs de rugby à 7.

England Rugby Limited finance également la mise à disposition des jeunes joueurs de l'Académie ainsi que les clubs de 2^{ème} et 3^{ème} divisions (40 clubs).

Au total, la R.F.U verse à la « 1^{ère} Rugby Limited Society » environ 27M euros, somme équivalente au système de reversement opéré par la F.F.R. en faveur de la L.N.R.

Il faut noter qu'en Angleterre la mise en place d'une limitation de la masse salariale des clubs a permis de freiner les ambitions de ceux-ci et ainsi de favoriser la répartition des internationaux dans tous les clubs.

III) ACCESSION DE FEDERALE 1 EN 2^{ème} DIVISION PROFESSIONNELLE

Le Bureau Fédéral a pris connaissance de la décision de l'Assemblée Générale de la L.N.R. limitant à la seule saison 2004 et 2005 l'accession de 3 clubs de fédérale 1 en 2^{ème} division professionnelle.

Cette décision n'étant pas conforme à celle prise par le Comité Directeur de la F.F.R, il est décidé de revoir le problème avec la L.N.R.

Le règlement fédéral en vigueur sera intégralement appliqué en cas de désaccord définitif.

IV) BILLETTERIE DES MATCHES DE TOURNEE

Le Bureau Fédéral autorise la mise en vente des billets pour les matches de novembre.

V) BARBARIANS

Un match sera organisé en semaine entre une équipe de Barbarians et une sélection néo-zélandaise ou australienne pendant la tournée de novembre 2004.

VI) SITUATION DE STEPHANE GUICHARD

Stéphane GUICHARD ayant refusé les propositions d'embauche qui lui ont été faites par la F.F.R., le Bureau Fédéral décide de mettre fin à sa situation de mise à disposition par l'USA Limoges à compter du 1^{er} septembre 2004.

VII) AGREMENT DE LA F.F.R.

L'arrêté portant l'agrément de la F.F.R. a été publié au journal officiel du 5 juillet 2004.

VIII) COMITE DE NOUVELLE CALEDONIE

Le C.N.O.S.F. a adressé un courrier à la F.F.R. concernant un litige opposant le CROS de Nouvelle Calédonie et la Ligue de Rugby à XIII.

Le Comité de Rugby à XV néo-calédonien étant partie prenante au litige, il est décidé de demander des informations complémentaires au Président dudit comité.

IX) SAINTE FOY LA GRANDE

Suite au courrier adressé par le club de Sainte Foy la Grande à la F.F.R. concernant une demande de transfert du comité de Côte d'Argent au comité du Périgord Agenais, le Bureau Fédéral donne un avis défavorable.

X) PARTICIPATION de Fabien PELOUS et de Pierre MIGNONI au centenaire de l'US DAX

Suite à la demande de l'US DAX de faire participer Fabien PELOUS et Pierre MIGNONI à un match amical le 7 août 2004, le Bureau Fédéral décide, en application des règles établies dans le cadre de la récupération des joueurs internationaux, d'autoriser la participation de Pierre MIGNONI mais de refuser la participation pour Fabien PELOUS.

XI) GESTION DES TOURNEES DE NOVEMBRE 2004

Suite aux propositions présentées par FRANCE SPORT pour l'organisation des tournées des équipes étrangères venant en France en novembre, le Bureau Fédéral décide d'en confier la gestion à cette société.

Il est cependant noté que la convention signée entre la FFR et France Sport arrivant à son terme, celle-ci a été dénoncée.

XII) CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES JOUEURS PROFESSIONNELS EN EQUIPE DE FRANCE.

Bernard LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'un nouveau texte est en cours de préparation au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

XIII) AVIS HEBDOMADAIRE

La proposition d'avis hebdomadaire portant sur les conditions d'accès à l'aire de jeu et sur les nouvelles règles en matière de remplacement en première ligne est adoptée par le Bureau Fédéral.

XIV) CEREMONIE DE ARWARDS

L'IRB autorise la F.F.R. à solliciter des partenaires dans le cadre de la préparation de la cérémonie des ARWARDS organisée en France à l'automne prochain.

XV) CHAMPIONNAT DU MONDE

Les prochains championnat du Monde seront organisés dans les pays suivants :

- -21 ans en Argentine en 2005
- -19 ans au Pays de Galles en 2005
- -21 ans en France en 2006
- Coupe du Monde Féminine en France en 2006

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H00

